



Distr. générale 17 septembre 2021

Français

Original: anglais

Conférence des Parties

Vingt-sixième session Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021 Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire Questions d'organisation Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note de la Secrétaire exécutive

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

- 1. Le 15 septembre 2021, le secrétariat a reçu de la Géorgie une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP)¹.
- 2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que point 18.

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

- 3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-sixième session de la COP, proposé après consultation avec la Présidente de la vingt-cinquième session, se lit comme suit :
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Questions d'organisation :
 - élection du Président de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;



¹ Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/306810.

- g) Dates et lieux des futures sessions ;
- h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
- 3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
- Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
- 5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- 6. Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021).
- 7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques².
- 8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement :
 - Rapport du Comité permanent du financement Questions relatives à la Convention;
 - ii) Premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris;
 - iii) Quatrième évaluation biennale (2020) faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat ;
 - iv) Examen des fonctions du Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021);
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021);
 - e) Septième examen du Mécanisme financier;
 - f) Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications.
- 9. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021);
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention ;
 - c) Examen de l'acte constitutif du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - d) Deuxième examen du Centre-Réseau des technologies climatiques.
- 10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
- 11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
- 12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

2 GE.21-13139

L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

- 13. Questions de genre et changements climatiques.
- 14. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention ;
 - c) Proposition de la Turquie visant à supprimer le nom de la Turquie de la liste figurant à l'annexe I de la Convention.
- 15. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats.
- 16. Réductions équitables, justes, ambitieuses et urgentes des émissions réelles dès à présent conformément à une trajectoire permettant de contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 1,5 °C.
- 17. Ensemble des questions relatives à l'adaptation.
- 18. Moyens d'assurer une représentation géographique équitable dans la composition des organes constitués en vertu de la Convention.
- 19. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020 ;
 - b) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021;
 - c) Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023;
 - d) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
- 20. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- 21. Ouestions diverses.
- 22. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Clôture de la session.

III. Annotations

18. Moyens d'assurer une représentation géographique équitable dans la composition des organes constitués en vertu de la Convention

- 4. Rappel: Une proposition visant à inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la présente session, présentée par la Géorgie, a été reçue le 15 septembre 2021. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, la question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la présente session.
- 5. *Mesures à prendre* : La COP sera invitée à examiner cette question et à prendre toute mesure qu'elle jugera appropriée.

Informations complémentaires https://unfccc.int/documents/306810

GE.21-13139 3